

**DELIBERATION CA N° 2025-16**  
**AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE-impasse du Cimetière-12000 RODEZ**

**Conseil d'Administration du 4 novembre 2025**

L'an 2025, le 4 novembre à 14h15, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni à la salle d'animation de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

19 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUESSINGER, M. Serge JULIEN, M. Christophe LABORIE, Mme Christine PRESNE, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Marc CALVET, M. Jean-Louis GRIMAL, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD, Jean-Eudes LE MEIGNEN, Jacques MOLIERES, M. Jean-Luc CALMELLY.

2 membres avaient donné pouvoir : Mme Magali BESSAOU à M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian TIEULIE à Mme Michèle BUESSINGER

7 membres étaient absents et excusés : Mme Valérie ABADIE-ROQUES ; Mme Francine LAFON, M. Alain DELMAS, Mme Hélène RIVIERE, M. Jean-Pierre MASBOU, M. Michel CAUSSE, Mme Geneviève GASQ-BARES.

**Objet : Augmentation du budget « Dotations aux amortissements » – DM2 du 4 novembre 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux établissements publics ;

Vu le budget primitif 2025 adopté ;

Vu l'achat d'un multiparamètre dont l'amortissement 2025 correspond à 221 € ;

Vu la nécessité d'augmenter le budget « Dotations aux amortissements » ;

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1er** : De procéder aux écritures budgétaires suivantes dans le cadre de la Décision Modificative n°2 du budget 2025 :

Recettes d'investissement :

- |                 |  |         |
|-----------------|--|---------|
| - Compte 281578 | Autres matériels techniques              | + 221 € |
| - Compte 021    | Virement de la section de fonctionnement | - 221 € |

Dépenses de fonctionnement :

|               |  |         |
|---------------|--|---------|
| - Compte 6811 | Dotations aux amortissements           | + 221 € |
| - Compte 023  | Virement à la section d'investissement | - 221 € |

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au comptable public et jointe à la DM2.

Sens des votes :

- Pour : 21
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale  
Aveyron Ingénierie  
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.